

MAIRIE DE BERTHOUVILLE

Flash info n°10

Berthouville
en bref et en chiffres

Informations

CONTACTS

Tel : 02 32 44 23 13

Mail :
mairie.berthouville
@orange.frSite Web : [https://
www.berthouville.fr/](https://www.berthouville.fr/)

HORAIRES

Lundi / Vendredi : 8h45 -
12h
Mardi : 14h00 - 17h30
Jeudi : 14h30 - 18h30

NUMÉROS D'URGENCE

Samu : 15
Gendarmerie : 17
Pompiers : 18
Urgences : 112
Enfance maltraitée : 119
Violence femme : 3919

SECRETARIAT MAIRIE + PERMANENCE D'ELUS

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

- ▶ Le lundi et le vendredi de 8h45 à 12h
- ▶ Le mardi de 14h à 17h30
- ▶ Le jeudi de 14h30 à 18h30



Les permanences d'élus auront lieu :

- ▶ Le 1er samedi de chaque mois de 9h à 11h.
- ▶ Le 3ème samedi de chaque mois de 9h à 11h.
- ▶ Le mardi à partir de 17h30.

Cours collectifs d'informatique avec Lezarts Et Les Mots :

- ▶ 17 janvier : Explorateur de fichiers.
- ▶ 24 et 31 janvier : Transfert photo / ordinateur
- ▶ 07 février : Quizz sur les thèmes abordés
- ▶ 28 février et 7 mars : Utilisation de Word
- ▶ 14 et 21 mars : Utilisation de Excel
- ▶ 28 mars : Utilisation de Powerpoint

Le mot de Madame le Maire

Chers concitoyens, chères concitoyennes,

En ce début d'année 2025, c'est avec joie et enthousiasme que nous vous adressons, au nom de tout le conseil municipal, nos vœux les plus sincères.

En 2025, nous continuerons à œuvrer ensemble avec détermination. Nous poursuivrons les projets en cours et en lancerons de nouveaux.

Je tiens à remercier tous ceux qui s'impliquent pour notre commune : les conseillers municipaux, le personnel communal, les enseignants et les bénévoles des associations.

Que cette nouvelle année soit placée sous le signe de la tolérance, de la solidarité et qu'elle vous apporte sérénité, bonheur, joie de vivre et santé afin de pouvoir en profiter et partager.

Bonne et heureuse année 2025 à toutes et à tous.



Vivre à Berthouville

LES TRAVAUX DE L'ÉGLISE

Nous tenons à vous informer que les travaux de restauration de notre église ont malheureusement pris du retard en raison des conditions météorologiques défavorables que nous avons rencontrées ces derniers mois, rendant certaines étapes impraticables.

Le clocher a été totalement sécurisé par la création de chainages horizontaux (tirants métalliques) sur les quatre faces et les fissures rebouchées à la chaux.

La réalisation d'un terrassement pour la création de réseau enterré pour l'évacuation des eaux pluviales est en cours de finition ainsi que la façade sud.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre patience pendant cette période et vous tiendrons informés de l'évolution.



LA ROUTE D31 : UN PROBLÈME À RÉSOUDRE POUR LA SÉCURITÉ

Depuis plusieurs années, la route D31, a fait l'objet de préoccupations croissantes de la part des administrés.

Un effondrement de la chaussée dû à d'importants écoulements d'eau, provoqués par de fortes pluies a nécessité la fermeture de cette route. Une étude géothermique a été menée et la remise en état s'élève environ à 250 000 € à charge du département.

Depuis la déviation de la route départementale D31 vers la D48,



nous subissons tous les conséquences liées à la fermeture de cette route. L'augmentation du trafic est le résultat d'une dégradation de la voirie et de ses accotements, provoquant des difficultés de circulation et de l'insécurité pour les usagers. Le projet de restauration de la D48 reste toujours d'actualité pour la municipalité cependant ce dernier dépend de la réouverture de la D31. Nous sommes navrés de toute cette gêne occasionnée.

Dès que nous aurons reçu des informations sur un calendrier des travaux, nous ne manquerons pas de vous communiquer l'information.

Pour rappel la voirie n'est pas de la compétence de la commune.

Une route départementale est de la compétence du département.

Une route communale est de la compétence de l'Intercom.

Un chemin communal, non revêtu, est la propriété privée de la commune.

À bons entendeurs !



RECENSEMENT DE LA POPULATION

En 2025, la commune de BERTHOUVILLE réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre.

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du :

16 janvier jusqu'au 15 février 2025

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres.

Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.



Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande.

► Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 20 janvier 2025 : contactez la commune : **02 32 44 23 13**

Mme BERCHER Delphine est la coordonnatrice référente de l'agent recenseur Mme TACKOËN Loïs.

POURQUOI ÊTES - VOUS RECENSÉS ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune.

Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

- ▶ Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
- ▶ Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population rendez-vous sur le site : <https://www.le-recensement-et-moi.fr/>

BILAN REPAS DES ANCIENS ET PANIERS.

Comme chaque année, les administrés âgés de plus de 65 ans ont eu la possibilité de choisir entre un colis de fin d'année ou un repas au restaurant.

Le 23 novembre, 5 colis simples et 16 colis doubles ont été distribués.

Pour les personnes préférant le repas au restaurant, ils ont été invités à la Pommeraie le 24 novembre, afin de profiter d'un moment convivial regroupant 23 personnes.



BILAN COUPON JEUNESSE (TICKET ACTIVITÉS)

Cette année, 14 enfants âgés de 3 à 15 ans ont bénéficié du ticket jeunesse offert par la mairie.

Nous renouvelerons cette opération l'année prochaine.

CIMETIÈRE ET ENTRETIEN ET TRI SÉLECTIF

La commune de BERTHOUVILLE souhaite rappeler à chacun de vous que **l'entretien du cimetière se fait uniquement sans utilisation de désherbant.**

Cette année 2024 l'agent communal a passé 156 heures 30 en binage du cimetière.

Depuis le 1er juillet 2022, la réglementation interdit l'usage des pesticides dans les cimetières. La commune de BERTHOUVILLE entretient actuellement le cimetière à la main, de façon plus respectueuse, avec « zéro phyto ». Une réflexion sera menée par l'équipe municipale sur la végétalisation du cimetière, comme beaucoup de cimetières environnants Brionne, La Neuville du Bosc..



- ▶ Pour redonner sa place au végétal et embellir ces lieux de mémoire,
- ▶ Pour préserver la santé des usagers et des jardiniers,
- ▶ Pour préserver la qualité de l'eau et de l'environnement.

L'engazonnement redonnera au cimetière un aspect verdoyant et paysager.

Les plantes vivaces couvre-sol permettent d'éviter le développement des herbes indésirables.

Pour information les herbes spontanées sont le signe d'un sol sain et d'une gestion respectueuse de l'environnement. Le développement de ces herbes sera maîtrisé par un entretien adapté.



Chacun peut contribuer à son niveau au respect et l'embellissement des cimetières :

- ▶ Par le respect des plantations des jardiniers
- ▶ Par un entretien naturel de sa concession et de ses abords : arrachage manuel des plantes indésirables, utilisation de produits de nettoyage non dangereux.

DIPLÔME D'HONNEUR DE PORTE DRAPEAU POUR LA FAMILLE AUBE.

Trois générations qui nous transmettent le devoir de mémoire et nous partagent le souvenir de combats menés au péril de leur vie.

Nous avons fêté le 106^{ème} anniversaire de l'armistice mettant fin à la guerre de 14-18 en présence d'anciens combattants et porte- drapeaux. A l'issue de cette commémoration nous avons remis un diplôme d'honneur à Monsieur Michel AUBE et Monsieur Valéry AUBE (son fils) accompagné par Mathieu AUBE (petits-fils de Michel AUBE ayant servi sous les drapeaux au Mali).



Chacun d'eux assurent bénévolement sa fonction avec dignité et constance lors des manifestations patriotiques le service du port du drapeau tricolore. Cette mission est hautement symbolique puisque le porte-drapeau rend hommage, au nom de la Nation française, aux combattants et aux disparus.

Monsieur Michel AUBE est titulaire de la croix du combattant et de la médaille commémoratives des opérations en Afrique du Nord, avec agrafe Algérie.

Monsieur Valéry AUBE est titulaire de la croix du combattant, de la médaille de la reconnaissance de la Nation, de la médaille de bronze de la Défense Nationale, de la médaille de l'ONU ex Yougoslavie.

L'insigne officiel de porte-drapeau, dont le modèle est déposé par l'ONACVG leur a été remis par Madame le Maire.

BUT DE FOOT DE L'ÉCOLE.

Pour des raisons de sécurité, et compte tenu de la vétusté du but de football situé sur le parking de l'école, celui-ci va être démonté et retiré. Une réflexion sera menée par les membres du conseil municipal pour voir de le remplacer ou d'aménager une aire de jeux.

RAMASSAGE DES BACS

Il est du devoir de la municipalité de rappeler à tous quelques règles et notions élémentaires de propreté publique en ce qui concerne les ordures ménagères, afin de préserver la qualité de notre cadre de vie.

Aussi nous vous rappelons que **vous ne devez déposer les poubelles sur le trottoir ou bas-côté de la voie publique que la veille de la collecte et que vous devez impérativement procéder à leur enlèvement dans la journée, dès la collecte effectuée.**



Tout déchet déposé sur la voie publique en dehors de ces périodes de collecte peut faire l'objet d'un constat et d'une verbalisation (articles R 632-1 et R 635-8 du Code pénal).

Enfin, n'oublions pas que si les bacs n'occupent que temporairement l'espace public entre le moment de dépôt et celui de leur enlèvement, ils n'en constituent pas moins des nuisances visuelles, voire olfactives, et le cas échéant, des obstacles lors de forts vents.

Il est donc primordial de rentrer ses bacs au plus vite, dans un souci du respect d'autrui (voisins et riverains) et pour préserver le bien vivre à BERTHOUVILLE dans l'intérêt de tout un chacun.

Comptant sur votre bienveillante compréhension et vous remerciant par avance pour votre participation citoyenne.

Informations diverses

ARRÊTÉ ENCADRANT LES ACTIVITÉS BRUYANTES POUR LE VOISINAGE.

À la demande de l'Association des maires ruraux de l'Eure (AMR), en accord avec l'Union des maires et des élus de l'Eure (UMEE), l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2014

► qui fixe les plages horaires pendant lesquelles les activités bruyantes sont autorisées - a été actualisé.

L'objectif est simple : permettre à toutes ces activités nécessaires (jardinage, travaux d'entretien et de rénovation...) d'avoir lieu tout au long de la journée, en respectant cependant le temps des déjeuners et des dîners comme le repos nécessaire aux personnes âgées et aux enfants.

Concrètement, les activités bruyantes des particuliers sont autorisées :

- en semaine de 8h30 à 12h puis de 14h30 à 19h30 (contre 20h auparavant) ;
- les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h (contre 15h précédemment) ;
- les dimanches et jours fériés : aucun changement (10h à 12h) ;

KIOSQUE À PIZZA

Nous avons le plaisir de vous annoncer une nouveauté gourmande dans notre commune : l'arrivée d'un camion pizza le mardi soir toutes les deux semaines (voir calendrier et carte disponibles sur le site internet de Berthouville) sur le parking de la mairie.

Ce projet vise à instaurer un rendez-vous convivial où vous pouvez passer vos commandes par téléphone ou sur place.

Nous espérons que vous serez nombreux à profiter de cette nouvelle offre pour découvrir les délices du camion pizza. (voir la carte des pizzas)

Modes de paiement : CB, chèques restaurants, liquide, chèque.

REZO POUCE : POUR UNE MOBILITÉ DURABLE DANS LES ZONES RURALES !

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a décidé de s'engager pour une mobilité durable et solidaire en mettant en place REZO POUCE.

Rezo Pouce, c'est un réseau solidaire pour partager ses trajets du quotidien. Grâce à près de 100 arrêts (comme des arrêts de bus) et à l'application mobile **REZO MOBICOOP**, vous pouvez facilement vous retrouver et partager vos trajets. REZO POUCE, c'est donc un mélange subtil de covoiturage du quotidien et d'autostop pour tous !

Et concrètement, ça marche comment ?

Passagers ou conducteurs s'inscrivent gratuitement sur www.rezopouce.fr, sur l'application mobile, dans leur mairie ou en point relais et reçoivent une carte de membre et un macaron (pour les conducteurs).

En mode Stop :

- ▶ Les passagers se rendent à un arrêt REZO POUCE, sortent leur "pancarte destination" et tendent le pouce. En moyenne, un conducteur s'arrête en 6 minutes !
- ▶ Les conducteurs, quant à eux, collent leur macaron sur leur pare-brise pour être identifiés et restent attentifs aux personnes qui pourraient se trouver à un arrêt REZO POUCE !

Avec l'application, plusieurs utilisations sont possibles :

- ▶ **En mode "Instantané"** : Les utilisateurs peuvent partager leur destination en temps réel et visionner sur une carte les conducteurs et passagers (et leur destination) situés autour d'eux.
- ▶ **En mode "Programmé"** : Les usagers peuvent proposer leur trajet en voiture ou trouver un trajet à l'avance.
- ▶ **En "S'abonnant"** : Les utilisateurs peuvent créer et s'abonner aux hashtags qui les intéressent (ex. #GareVille) pour visualiser tous les trajets correspondants.

Alors, prêt à rejoindre la communauté REZO POUCE ? Inscrivez-vous vite sur www.rezopouce.fr, sur l'application mobile.



LE TRI SÉLECTIF EN 2025 / LE SDOMODE

Le 1er janvier 2025 : Le SDOMODE devient PRÉCOVAL

A partir du 1er janvier 2025 : toutes les questions relatives à la gestion des déchets sont dorénavant adressées à

un numéro de téléphone unique : 02 32 43 14 75

Evolution de l'organisation de la gestion des déchets sur l'ouest du département de l'Eure

Le 1er janvier 2025, le SDOMODE, syndicat à compétence « traitement » des déchets, fait évoluer ses statuts, pour devenir le Précoval, syndicat à la carte de prévention, collecte et valorisation des déchets de l'Ouest de l'Eure.



Tri des restes alimentaires

Un point d'apport volontaire pour le tri des restes alimentaires est mis en place dans votre commune.

Il est installé à côté des points de tri de verre et de papiers/petits emballages en carton.

Quoi mettre dans mon « seau » ?

Des restes de repas, des épluchures de fruits et de légumes, des fruits et légumes abîmés, des restes de fromage, des restes de poissons et de viandes, des restes de pain, des sachets de thé ou café, des coquilles d'œufs, des aliments périmés sans emballage, des petits os.

Vous pouvez venir chercher gratuitement un « seau » et un paquet de 50 sacs kraft pour commencer votre tri dès le lundi 6 janvier 2025. Le container est en libre accès. Il suffira d'actionner une trappe et d'y déposer les sacs en papier kraft distribués à cet effet.

La tarification incitative

Prochainement, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) va évoluer : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMI) remplacera la TEOM.

Elle sera composée d'une part fixe, établie en fonction de la valeur locative de notre logement, et d'une part variable en fonction de notre production de déchets.

Cette part variable sera calculée en fonction du volume de notre bac d'ordures ménagères et du nombre de fois

où nous sortirons notre bac.

Les avantages de la tarification incitative

- ▶ Diminuer notre quantité de déchets ménagers
- ▶ Maîtriser notre facture en fonction de ce que nous jetons
- ▶ Réduire notre impact environnemental
- ▶ Améliorer notre cadre de vie
- ▶ Anticiper la hausse des coûts de traitement des ordures ménagères

1er janvier 2025 : Début de la comptabilisation réelle des levées

Courant 2026 : Réception des premiers relevés sur la base du nombre de ramassages comptabilisés en 2025 et paiement de la taxe d'ordures ménagères comprenant la part incitative sur la taxe foncière

La tarification :

La délibération du 26 septembre 2024 fixe la grille tarifaire qui sera applicable sur les levées de l'année 2025, avec une facturation en 2026. Le bureau d'étude Calia Conseil a étudié les perspectives d'évolution des coûts et des tonnages et travaillé une grille tarifaire en conséquence. Il est ainsi proposé d'établir pour la TEOMI 2026 la répartition suivante :

- ▶ Part fixe : 75% des dépenses projetées ; soit un taux de TEOM de 7,76%
- ▶ Part variable : 25% des dépenses projetées ; soit 0,02 par litre
- ▶ La grille tarifaire pour les levées 2025 facturées en 2026 (voir photo)

RECENSEMENT OBLIGATOIRE À 16 ANS

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3e mois suivant.

Cette démarche, également appelée recensement militaire, permet d'effectuer le recensement citoyen obligatoire en vue de la participation à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

Où se faire recenser ?

Deux possibilités pour se faire recenser :

- ▶ Vous pouvez vous inscrire au secrétariat de votre mairie
- ▶ En ligne sur Service-Public.fr

Pièces à fournir

- ▶ Pièce d'identité
- ▶ Livret de famille ou un extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois

Part variable - TEOMI	
Tarif au litre (2026)	0,02
Volume du Bacs (en litres)	Tarif/levée
80	1,60
140	2,80
240	4,80
360	7,20
660	13,20
Volume du sac (en litre)	Tarif/dépôt
50	1,00

